

Septembre 2022



La commune de Brocas s'est engagée, aux côtés de VALOREM, à développer un projet de ferme agrivoltaïque. L'agrivoltaïsme associe, sur un même site, l'activité agricole à une production d'électricité renouvelable. Cela constitue un complément de revenus intéressant pour les agriculteurs et leur permet de diversifier leur activité. Ce projet innovant et expérimental, porté par un territoire et des acteurs engagés, est sur le point de franchir une étape importante : le dépôt de la demande de permis de construire.

## L'IMPLANTATION DU PROJET

La zone du projet se situe à l'est de la commune de Brocas, dans le **massif des Landes de Gascogne**. Elle est située sur un vaste plateau de forme triangulaire, d'altitude faible et homogène, de l'ordre de 50 m et composé de différentes assises de dépôts sableux fluvio-marins.

La ferme agrivoltaïque s'étendra sur **46 ha** comprenant 40 ha de surface agricole utile, protégée par les panneaux solaires.

### CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

**1 241**  
tables où sont  
posés les modules

**33 400**  
modules  
photovoltaïques

**18,50 Mwc**  
de puissance

**30 ha**  
verger de grenadiers

**10 ha**  
aspergeraie

**pressoir à jus**  
au nord du site

### LE PERMIS DE CONSTRUIRE

En octobre, VALOREM va **déposer la demande** de permis de construire à la mairie de Brocas, nécessaire à la réalisation du projet.

Déposée au nom de la société BROCAS ÉNERGIES (filiale de VALOREM à 100%), elle sera ensuite instruite par les services de l'État.

## LES ÉTAPES CLÉS DE L'INSTRUCTION

SEPTEMBRE 2022

OCTOBRE 2022

DÉCEMBRE 2022

JANVIER 2023

2023

Présentation du dossier en Conseil Municipal

Dépôt du permis de construire à la DDTM des Landes. (Délai d'instruction entre 6 mois et 1 an)

Troisième réunion du Comité de Suivi

Présentation du dossier devant la Commission Départementale de Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

*Date à confirmer*

Permanence d'information en Mairie de Brocas avant enquête publique

Enquête publique

## LES ÉTUDES RÉALISÉES

Le développement du projet photovoltaïque de Brocas a nécessité la réalisation de plusieurs études **pendant plus d'un an et demi sur le milieu humain** (paysage, usage des terrains) **et naturel** (faune, flore et habitats).

La zone d'études est rappelée dans la partie implantation de cette lettre.

La synthèse de ces études est intégrée dans l'étude d'impact sur l'environnement. Celle-ci sera soumise à l'avis de la population lors de l'enquête publique.

L'ensemble de ces études ont abouti à la formulation de recommandations, dans chacun des domaines, permettant d'élaborer le projet le plus adapté à son environnement.

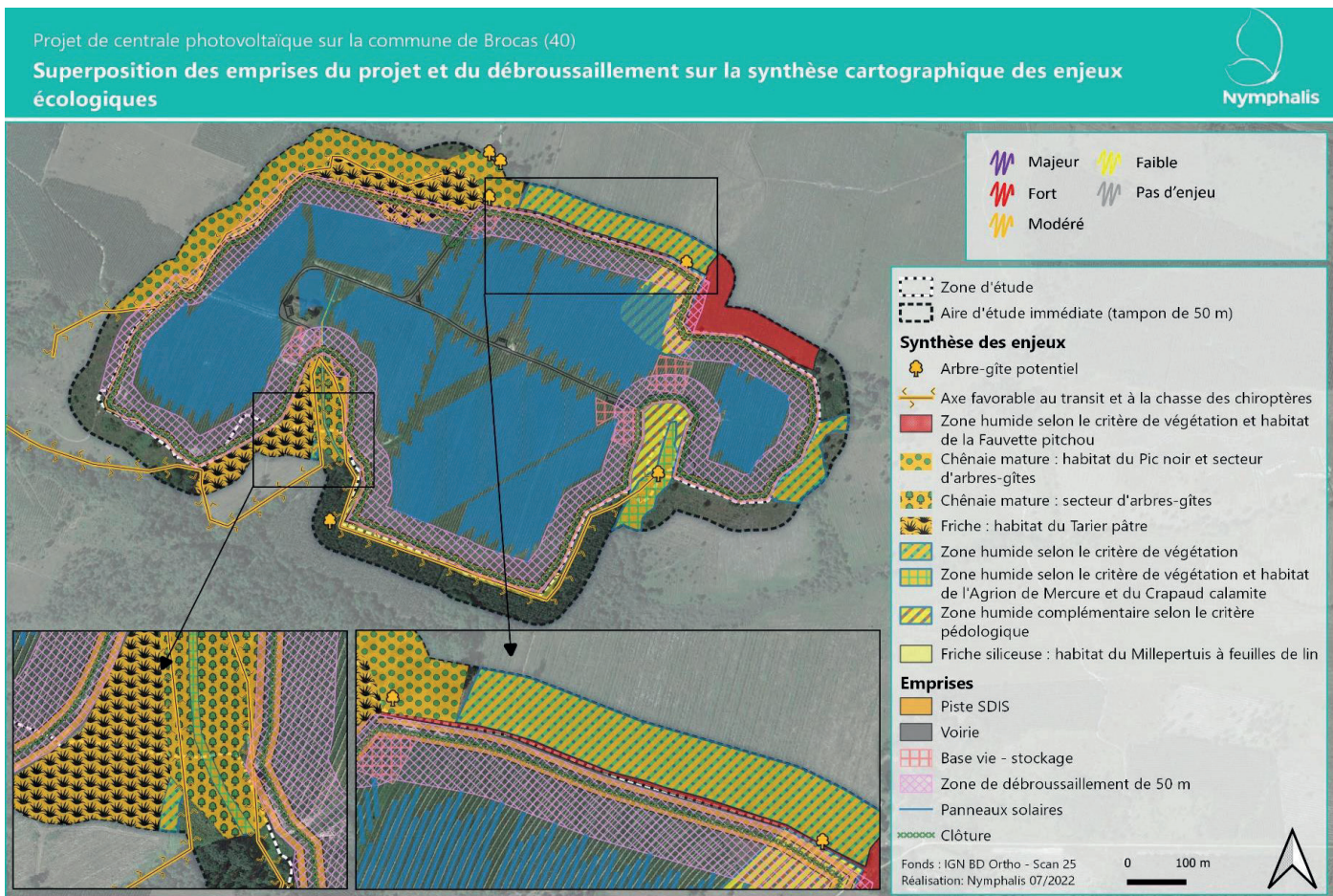
## Volet « Milieu naturel »

Pour l'implantation du projet, VALOREM a pris un **soin tout particulier à éviter les enjeux majeurs** du projet (zones humides, faune et flore).

La séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) a été appliquée et évaluée par le bureau d'étude Nymphalis.

Afin de garantir la performance écologique du projet, VALOREM mettra en place des **mesures de réduction des impacts** en phase de chantier (adaptation du calendrier de chantier, évitement des secteurs à enjeux écologiques).

Des **suivis** seront également planifiés en phase d'exploitation (assistance écologique, suivi des communautés végétales, suivi de l'Agriion de Mercure et des amphibiens).



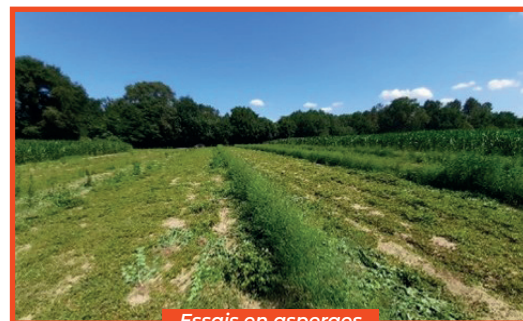


## Volet « Paysager »

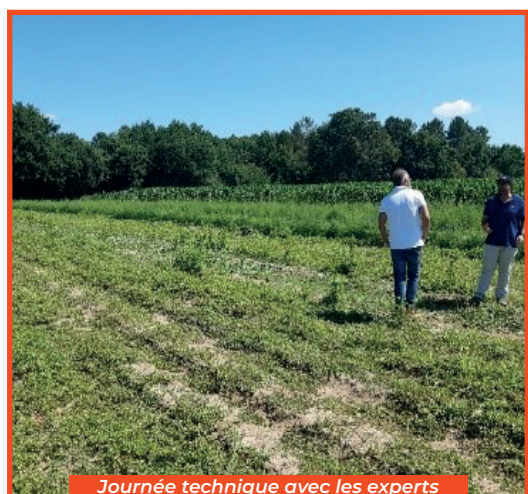
### Un lieu discret mais accessible à tous

Les parcelles du projet sont bordées d'arbres, garantissant une **visibilité nulle** depuis la route et le bourg.

Afin de mettre en avant le caractère innovant de cette ferme, VALOREM souhaite aménager une **balade pédagogique** aux abords ouest des parcelles du projet. Le contenu sera discuté avec la Mairie de Brocas.



Essais en asperges



Journée technique avec les experts agricoles et les scientifiques

## Volet « Agricole »

### Un projet innovant et réaliste

La future exploitation agricole prévoit la mise en place d'un **verger de grenadiers bio et d'asperges blanches**. Un atelier de pressage de jus verra aussi le jour sur la partie nord du site.

Ces nouvelles cultures en agrivoltaïsme nécessiteront un suivi expérimental (essais en plein champ en cours depuis avril 2022) avant la mise en place des cultures et pendant l'exploitation du projet.

L'impact économique d'un tel projet a été évalué nettement supérieur à la situation actuelle par les experts de la CACC et il prévoira l'**installation de deux nouveaux exploitants**.

## Étude d'impact

Une petite partie du projet est située sur l'emplacement de l'ancien Château de Lassalle. Des fouilles archéologiques avant travaux seront réalisées. Toutes **les dispositions de lutte contre les incendies ont été respectées** par VALOREM, en concertation avec la DFCI des Landes.

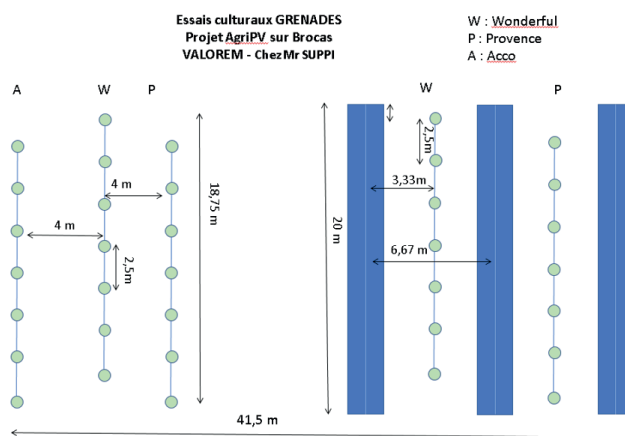
## Expérimentation oui, mais grandeur nature !

Soucieux de réaliser le projet le plus performant possible, le propriétaire exploitant et VALOREM ont décidé de se lancer dans une phase d'expérimentation culturelle.

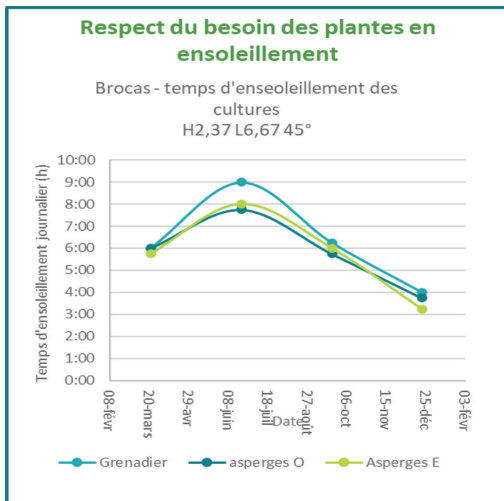
Des **essais de grenades et d'asperges** sont en cours sur les parcelles du projet.

Les plants de grenadiers ont été fournis par la **pépinière Grenattitude située dans le Gard**. Ces plants de 2 ans ont été plantés en avril 2022, et des panneaux (répliques en bois) vont être mis en place à l'automne 2022.

Seules les **variétés Wonderful et Provence** sont testées en condition agrivoltaïques car considérées comme plus adaptées aux conditions locales. Les arbres devraient entrer en production à l'été 2023.



**L'objectif des essais est de tester les cultures via des simulations d'ombrage et rechercher les variétés les plus adaptées.**



L'expérimentation sera menée jusqu'à la mise en service du projet agricole, soit 3 ans minimum. Les **grenadiers entreront en production dès le printemps 2023**.

Des suivis seront réalisés par le producteur et des experts agricoles.

En amont de ces expérimentations, VALOREM, SudExpé et la CACG ont mené des **études d'ensoleillement et de compatibilité pédoclimatiques**.

Des **systèmes annexes aux cultures** (filets anti-grêles, systèmes antigel, etc.) seront aussi testés sur une plateforme expérimentale qui verra le jour en 2023 dans les Landes.

Le projet n'est donc pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des habitats naturels et des espèces recensés dans le cadre de cette étude naturaliste, aussi bien à l'échelle de la zone d'étude, au niveau local.

Les impacts résiduels sont faibles, ne nécessitant que très peu de mesures compensatoires, et ne font pas l'objet d'une dérogation pour destruction d'espèces protégées (art. L. 411-2 du code de l'environnement).



## LA PROCHAINE ÉTAPE

La prochaine échéance est la **réunion du Conseil Municipal** qui aura lieu **le 26 septembre prochain**.

VALOREM met un point d'honneur à informer les acteurs du projet à chaque étape importante du développement. Ainsi, nous présenterons à cette occasion au Conseil Municipal, le dossier complet de permis de construire de la ferme agrivoltaïque.

Cela sera aussi l'occasion d'**aborder les enjeux paysagers et la signature d'une promesse de bail** pour une parcelle présente dans l'emprise du projet et appartenant à la commune de Brocas.

➔ Pour plus d'informations sur le projet, rendez-vous sur [www.ferme-agrivoltaique-brocas.fr](http://www.ferme-agrivoltaique-brocas.fr)

